

I. PRESENTATION ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

Public ciblé : les salariés de l'entreprise adhérente à l'ACST – aucun prérequis particulier.
La formation s'adresse à un groupe de 4 à 8 participants.

Durée de la formation : 2 jours (16 heures).

Une tenue vestimentaire adaptée est conseillée pour faciliter l'apprentissage des gestes.

Objectifs de la formation :

- Etre capable de repérer les risques dans l'entreprise et de mettre en place des actions de prévention,
- Etre capable d'éviter le « suraccident » pour soi-même et les autres,
- Etre capable de prendre en charge les différentes phases de secours,
- Etre capable d'agir en cas d'extrême urgence, de maintenir les fonctions vitales et d'éviter l'aggravation de la blessure jusqu'à l'arrivée des secours.

II. PROGRESSION PEDAGOGIQUE

1 ^{ère} demi-journée	Présentation de la formation Le Sauveteur Secouriste du travail Les notions de base en prévention des risques professionnels La prévention des risques professionnels dans l'entreprise
2 ^{ème} demi- journée	Les actions : « Protéger » « Examiner » « Alerter ou Faire Alerter » « Secourir »
3 ^{ème} demi-journée	Suite des actions « Secourir »
4 ^{ème} demi-journée	Suite et fin des actions « Secourir » Epreuves certificatives Bilan de la formation

Durant la formation, le médecin du travail de l'entreprise pourra intervenir pour présenter les **Risques Spécifiques de l'Entreprise** des participants.

Siège social

21 Rue de l'Industrie 67400 ILLKIRCH - GRAFFENSTADEN

Tél : 03 88 32 44 44

Mail : contact@acst-strasbourg.com

www.acst-strasbourg.com

III. MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Une salle de formation :

ACST, Service Prévention et Formation, 29 Route de la Wantzenau, 67800 HOENHEIM.

Supports pédagogiques	Matériel pédagogique
<ul style="list-style-type: none"> • Document de référence – Dispositif SST version 8 – 01/2021 • Guide des données techniques et conduite à tenir V3.06/2019 • Manuel du formateur SST - doc INRS juin 2020 • Grille de certification des compétences du SST – doc INRS juin 2020 • Plan d'intervention du SST + pictogrammes • Plan d'Actions Prévention + pictogrammes • Aide-mémoire SST document INRS ED 4085 • Présentation PowerPoint réalisée à partir du référentiel de formation INRS 	<ul style="list-style-type: none"> • 3 mannequins (adulte, enfant, nourrisson) de marque <i>Ambu</i> • 1 défibrillateur de formation <i>Cardiac Science - AED TRAINER - DEA/DSA</i> • 1 mallette INRS contenant : un plan d'intervention, divers outillages factices • 1 Kit 7 plaies, 1 bouteille de sang factice • 1 « coupe de tête » • 4 couvertures + 1 couverture de survie • Vidéoprojecteur • Paper board et tableau blanc

IV. ENCADREMENT

4 monitrices de Sauvetage Secourisme du Travail, validées par la CARSAT Alsace Moselle et ayant suivi une formation continue dispensée par un organisme habilité par l'INRS :

Noms - Prénoms	Monitorat validé le :	Dernière formation continue le :	Formatrice salariée :
Sandra ODANT	26.06.2009	16.03.2020	permanente
Sylvie SAMSON	20.11.2009	17.01.2020	permanente

Siège social

21 Rue de l'Industrie 67400 ILLKIRCH - GRAFFENSTADEN

Tél : 03 88 32 44 44

Mail : contact@acst-strasbourg.com

www.acst-strasbourg.com

V. SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

- Feuilles de présence émargées par les salariés et le formateur à chaque demi-journée.
- Grille de certification des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail (*document INRS juin 2020*) signée par le formateur.

VI. APPRECIATION DES RESULTATS

Epreuve certificative en fin de formation dans le respect des recommandations du référentiel de l'INRS et au travers de cas concrets :

- Le candidat devra montrer, lors d'une mise en situation d'un accident du travail, sa capacité à mettre en œuvre ses compétences afin d'intervenir efficacement.
- Le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur, à un questionnement simple portant sur ses compétences en matière de prévention et sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité du SST.

Les stagiaires qui auront suivi la totalité de la formation et satisfait à l'évaluation obtiendront le **Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail**, délivré par le réseau Assurance maladie Risques professionnels/INRS (validité : 24 mois).

Le titulaire de ce certificat est également réputé détenir l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC 1) (arrêté du 5 décembre 2002 et article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007).

VII. MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES

Pour maintenir la validité de son certificat, le Sauveteur Secouriste du Travail devra assister à des formations continues appelées Maintien et Actualisation des Compétences (MAC), non proposées par l'ACST, dont la périodicité est de 24 mois (durée 7 heures).



Siège social

21 Rue de l'Industrie 67400 ILLKIRCH - GRAFFENSTADEN

Tél : 03 88 32 44 44

Mail : contact@acst-strasbourg.com

www.acst-strasbourg.com